Envoyé en préfecture le 24/09/2019
Reçu en préfecture le 24/09/2019
Affiché le
ID : 066-246600449-20190919-91_19_RESEAUDEV-DE

Communauté de Communes Aspres

91/2019

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents **: 30**
Nombre de votants **: 35**
Date de convocation : **11/09/2019**

OBJET : APPROBATION CHARTE RESEAU DES DEVELOPPEURS ECONOMIQUES OCCITANIE

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 19 SEPTEMBRE**,** le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, FERRER, BATALLER-SCIRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :
N.CRUQ (Fourques) à JL.PUJOL
P.MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE
M.FERRER (Terrats) à A.PUIG
R.PEREZ (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:
P.MAURY (Thuir)
J.AMOUROUX (Tresserre)
B.COUSSOLLE (Trouillas)

Madame Fathia CHARPENTIER est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

Communauté de Communes des Aspres
Allée hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex
Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78
e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

Envoyé en préfecture le 24/09/2019
Reçu en préfecture le 24/09/2019
Affiché le
ID : 066-246600449-20190919-91_19_RESEAUDEV-DE

91/2019

APPROBATION DE LA CHARTE DU RESEAU DES DEVELOPPEURS ECONOMIQUES OCCITANIE

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres, et notamment sa compétence en matière de développement économique

le Président **RAPPELLE** l'engagement de la Communauté de Communes des Aspres, compétente en matière de développement économique, auprès des professionnels du territoire.

Il **INFORME** l'Assemblée, que dans ce cadre, Madame la Présidente de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée informe par courrier en date du 21 Août 2019, de la création d'un réseau unique régional, fédérant tous les acteurs de l'accompagnement des entreprises et porteurs de projets.

Il **PRESENTE** les caractéristiques de ce dispositif, permettant à tous les partenaires un accès à la plateforme numérique « Hub Entreprendre Occitanie » et **PRECISE** qu'intégrer le réseau unique des Développeurs Economiques en Occitanie contribuerait à l'engagement de la Communauté dans le développement économique du territoire.

Pour ce faire, il **PROPOSE** au Conseil de l'autoriser à signer la Charte des Développeurs rédigée par la Région, actant les partenariats régionaux, ouvrant les accès à ladite plateforme, et fixant les modalités de partage d'informations.

Le Conseil Communautaire,
Ouï l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

APPROUVE la Charte de partenariat Réseau des Développeurs Economiques Occitanie

AUTORISE le Président à signer la charte en question, telle qu'annexée.

Ainsi Fait et Délibéré à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES 66360 THUIR

Le Président,

René OLIVE